



C.D d'Éthique Fair Play et Valeurs Citoyennes

Réunion plénière du 19 septembre 2019

La commission d'Éthique s'est réunie le jeudi 19 septembre 2019 sous la présidence de M. MOQUAY Jacques.

Présents :

Mme Pierrette BARROT, présidente du district.
 MM. BAPTISTE Michel, BARBESSOU Jean-Louis, BRUNIER Jean-Pierre, CHARAMON Marc, DAUBA Jean, FERRON Serge, FRELAND Thierry, GARDERES Henri, MORIN Régis, MORIN Romuald, PREGHENELLA Jacques, RENAUD Fabrice.

Absents excusés :

MM. BERTRAND Bernard, BOURGEOIS Serge, CASCARINO Georges, COPERTINO Nicolas, DECHAUX Jean-François

Absents :

MM. GEAY Guy, PRECART Jean-Michel

ORDRE du Jour :

M. Jacques MOQUAY souhaite la bienvenue à M. Thierry FRELAND nouveau délégué et remercie la présidente ainsi que les autres délégués de leur présence.
 Le PV de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité.
 La charte a été signée par les différents délégués.

Pour commencer, M. Jacques MOQUAY a apporté quelques modifications sur les prochaines délégations. En voici le détail avec les corrections :

<u>21 / 22 Septembre</u>	
ES Rochelaise / EFCDB2S (D1)	reporté
Aunis Avenir FC / Cozes (D1)	Michel BAPTISTE
Saint Jean d'Angély / Saujon (D1)	Marc CHARRAMON
Tonnay-Boutonne / Périgny FC 2 (D1)	Jacques PREGHENELLA
AS Laleu / Saintes 2 (D1)	Serge FERRON
Semussac / CS Bussac Forêt (D1)	Fabrice RENAUD



C.D d'Éthique Fair Play et Valeurs Citoyennes

COSM Du Lary / Avenir de Matha 2 (D2)	Henri GARDERES
<u>28 / 29 Septembre</u>	
EFADB2S / Semussac (D1)	Jean Pierre BRUNIER
ES Rochelaise / Saint Jean d'Angély (D1)	Henri GARDERES
CS Bussac Forêt / Périgny FC 2 (D1)	Jean-Louis BARBESSOU
Aunis Avenir FC / Cozes (D1)	Serge FERRON
Saintes 2 / Tonnay Boutonne (D1)	Régis MORIN
US Saujon / Cozes AS 2 (D1)	Régis MORIN
<u>5 Octobre</u>	
Canton Aunis FC / Angoulins (U16/U17) (match avec un arbitre officiel, délégué demandé par Angoulins)	Romuald MORIN

Mme la présidente rappelle que les licences d'ayant droit restent gratuites pour les membres de commission départementale et qu'elles sont commandées par le district. Elles permettent également d'assister à des rencontres notamment des matchs des Girondins de Bordeaux au MATMUT Atlantique. Elle revient sur la rencontre France / Serbie en Féminine, le 9 Novembre au MATMUT Atlantique. La FFF a attribué 300 places à la ligue Nouvelle-Aquitaine. Elles seront distribuées aux sections sportives filles et notre district a obtenu 41 places. Elle rappelle également que l'AG financière de la Ligue Nouvelle-Aquitaine se déroulera à Cognac, Samedi 9 Novembre 2019.

M. Jean DAUBA revient sur les nouvelles règles de jeu et souhaite que les arbitres officiels les rappellent aux équipes avant le début de la rencontre. Ceux qui étaient absents à la réunion de rentrée des arbitres, doivent impérativement les connaître. Il serait souhaitable que les clubs informent leurs joueurs sur ces nouvelles règles par le biais d'une réunion interne au sein de leur club. M. Jean DAUBA pense que c'est à l'arbitre d'expliquer ces nouvelles règles et non au délégué. M. Michel BAPTISTE l'a pourtant fait lors d'un match et tout s'est bien déroulé.



C.D d'Éthique Fair Play et Valeurs Citoyennes

M. Jacques MOQUAY est en attente d'une réunion de la commission régionale d'Éthique pour prendre connaissance des futures actions à mener. Il reste une action de la dernière saison à programmer, et il faudra choisir une date ainsi qu'un lieu :

- Périgny (U16, R1) La Rochelle, Saint Georges des Coteaux, Royan/Vaux (U16, R2)

Ces actions sont porteuses d'un message sur le Fair Play.

D'autres actions pourraient être programmées en 2020 (Mars / Avril) après la réunion à la ligue.

M. Jacques MOQUAY relate la demande de M. Jean-François DECHAUX qui aimerait bien que tous les clubs de D1 aient un abri pour le délégué. Mais, ce ne serait pas obligatoire en D1. M. Jean DAUBA parle d'un club qui lui a posé la question sur le financement de cet abri. Les clubs peuvent se l'installer à condition qu'il soit aux normes.

M. Jean-Louis BARBESSOU reconnaît qu'il est plus confortable d'avoir un abri surtout lorsqu'il pleut. M. Jacques MOQUAY indique que certains clubs l'ont sur le terrain honneur mais pas sur l'annexe.

Une liste des clubs de D1 n'ayant pas d'abri est établie :

Dompierre, Aunis Avenir, Laleu, Semussac.

M. Henri GARDERES pense qu'il faudrait peut-être envoyer un courrier aux clubs et aux mairies.

Pour la prochaine saison, on ne comptera que deux poules de D2 ce qui occasionnera un nombre important de descentes.

M. Jacques MOQUAY indique qu'il faudra également des délégués sur les matchs "chauds" en D2. Pour M. Jean Louis BARBESSOU, les équipes ayant perdu leurs cinq premiers matchs risquent d'avoir une saison difficile. Il est fort possible qu'en fin de saison, les matchs de D1 sans enjeu n'aient pas de délégués pour les positionner sur les rencontres à enjeu en D2.

M. Jean Pierre BRUNIER indique qu'on risque de retrouver le même problème en D3 où les matchs ne seront peut-être pas tous couverts par un arbitre officiel par manque d'effectif.

Mme la présidente précise que tous les dossiers d'arbitres ne sont pas enregistrés certains étant actuellement en attente de validation.

Des sessions pour les futurs arbitres seront programmées.

Elle rappelle que de nombreux arbitres étaient aptes pour l'arbitrage au 15 Juillet.

M. Jacques MOQUAY aimerait que le président de la commission des championnats lui indique les matchs qui auraient besoin d'un délégué.

A ce propos, M. Thierry FRELAND sera désigné sur le match Saint Rogatien / Cabariot 2 en D2, avec la demande auprès de M. Claude SONALY de trois arbitres officiels.

M. Jacques MOQUAY demande si des délégués accepteraient de "doubler" au niveau des rencontres.



C.D d'Éthique Fair Play et Valeurs Citoyennes

Certains délégués préfèrent être positionnés sur des matchs « Éthique » plutôt que d'être délégués en D1.

Mme la présidente rappelle que le club qui demande un délégué paiera les frais de déplacement de ce dernier.

Pour M. Jean DAUBA, on pourrait augmenter le nombre de délégués de la commission en acceptant des femmes.

M. Régis MORIN demande si on doit utiliser ou pas le carton pour notifier les remplacements en D1. Les avis sont partagés. Apparemment, ce n'est pas une obligation. La question sera étudiée lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

Mme la présidente confirme, que pour toute question concernant les défraiements des personnes imposables, le trésorier général est à leur disposition. D'autre part les délégués se doivent d'adresser un rapport lorsqu'ils sont désignés sur des matchs.

Lors d'un match à Saintes, il précise qu'il avait envoyé au district un rapport concernant un sautoir trop près du terrain pouvant s'avérer dangereux, un joueur ayant failli se blesser.

Le président
M. Jacques MOQUAY

Le secrétaire
M. Fabrice RENAUD